Anne Chauvie

L'évolution des pratiques archivistiques à la CS : le cas du Fonds Gisèle et Ernest Ansorge

Gisèle et Nag Ansorge au travail, F-240603-14. Fonds CSL 035 Gisèle et Ernest Ansorge, collection Cinémathèque suisse

Introduction

La Cinémathèque suisse conserve des fonds d'archives mixtes qui ont la caractéristique de contenir des matérialités hétérogènes. Selon la définition établie par l'institution patrimoniale, il s'agit plus précisément de « [f]onds d'archives contenant des documents sur des supports de différents types. Ce sont des documents analogiques ou numériques, qui contiennent des textes, des images fixes ou mobiles, du son ou des objets » [1]. Gérer ces ensembles demande des compétences et des connaissances particulières ainsi que des outils adaptés, car leur analyse, leur description et leur conditionnement s'avèrent complexes. Afin de traiter au mieux ces fonds, différentes pratiques ont été mises en place successivement à la Cinémathèque, que ce soit pour administrer leur acquisition, mais aussi pour les décrire et les conditionner de la meilleure façon possible.

Le fonds Gisèle et Ernest Ansorge est un exemple particulièrement intéressant de ce type de fonds. Les Ansorge étaient un couple de réalisateurs, principalement connus pour leurs films d'animations créés avec du sable. Les archives de Gisèle et Ernest Ansorge conservées à la Cinémathèque suisse concernent prioritairement leur production filmique. Le fonds documente aussi les activités dans le cinéma de E. Ansorge (1925-2013), que ce soit en tant que réalisateur, membre du Groupement Suisse du Film d'Animation, enseignant ou Jury. Les archives de G. Ansorge (1923-1993) ont également été rassemblées et relèvent de ses activités littéraires, artistiques, tout comme privées. Leur matérialité est très variée : elle est parfois standard pour la CS – archives papier, affiches, photographies – mais peut aussi être plus atypique

Fonds CSL 035 Gisèle et Ernest Ansorge, collection Cinémathèque

– gravures, œuvre de sable sur plaque de verre, marionnettes, etc.[2]

L'acquisition et le traitement du fonds Ansorge ont été effectués sur une longue période, par différents collaborateur·rice·s de la CS. La structure de la CS a également déterminé la gestion des différentes matérialités. À l'origine, les collections étaient séparées entre deux départements : le Film, qui s'occupait des objets filmiques, et le Non-Film, qui rassemblait des documents et objets dits parafilmiques – archives papier, photographies, affiches, appareils, etc. Différentes procédures et pratiques leur ont été appliquées et l'histoire de la gestion du fonds peut ainsi témoigner d'une professionnalisation croissante des pratiques et surtout une évolution importante des outils de la Cinémathèque suisse.

Dessin de sable, Gisèle Ansorge, L-230815-53. Fonds CSL 035 Gisèle et Ernest Ansorge, collection Cinémathèque suisse

L'acquisition du fonds (années 2000-2014)

Le matériel film et non-film du fonds Ansorge a été acquis séparément. Du côté du département Film, des acquisitions ont eu lieu avant les années 2000, puis en 2004, 2010, 2014 et 2015. Du côté du Non-Film, entre 2011 et 2014, la CS a acquis le fonds d'archives papier et iconographique d'E. et G. Ansorge via des dépôts successifs. Des acquisitions ont été effectuées du vivant de E. Ansorge, et également après son décès, grâce au neveu de G. Ansorge, Sylvain Pichon.

Entre les premières acquisitions et les dernières, les pratiques ont été modifiées à la CS. Chaque département a utilisé différents outils qui se sont unifiés avec le temps. Les premières acquisitions – antérieures aux années 2000 – sont des dépôts de matériel film faits par Ernest Ansorge. Des actes de dépôt, document utilisé au département Film, ont parfois documenté ces acquisitions, mais ce n'est pas toujours le cas.[3] En effet, Ernest Ansorge, proche de la cinémathèque et de Freddy Buache, amenait parfois du matériel lors de ses visites, qui n'a pas toujours été renseigné. Par la suite, les acquisitions ont été faites avec l'aide de bordereaux d'entrées, formulaires relativement simples reprenant les informations administratives et de contenus. En 2015, ces documents sont devenus des bordereaux d'acquisition, formulaire plus complet et plus structuré, comportant dans le même document une partie film et une partie non-film. Ainsi, quatre pratiques différentes ont été

employées au fil des années, permettant à chaque évolution de documenter de mieux en mieux les acquisitions.

L'acquisition du fonds a été effectuée de manière complexe, peu homogène, avec très peu d'évaluation des documents. Ce manque d'évaluation, pourtant essentielle pour guider le travail de l'archiviste, peut être imputé à une absence de politique de collection et d'acquisition à l'époque. A la CS, une politique a été conçue en 2015.[4] Dictée par ces directives, l'acquisition – si elle se faisait aujourd'hui – serait probablement plus stricte. L'évaluation est une étape charnière de l'acquisition qui permet par la suite de simplifier la tâche de l'archiviste surtout pour les fonds volumineux. Le traitement du fonds a en outre été complexifié au vu de son importance matérielle.

Le traitement du fonds (2011-2025)

Pour la partie non-film, le fonds a été traité durant deux périodes principales : 2011-2014 et 2023-2025. L'initiation de ces deux phases a été motivée par des projets de valorisation. La première phase a commencé avec la mise en place d'un projet universitaire de recherche scientifique, soutenu par le FNS, intitulé « Le cinéma de Nag et Gisèle Ansorge : institutions, pratiques et formes », la seconde pour « Grains de folie. Le cinéma d'animation de sable », co-organisé par la Cinémathèque suisse, le Musée Alexis Forel à Morges et l'Université de Lausanne, également soutenu par le FNS.[5] Parallèlement, le matériel film a été traité entre 2000 et 2015 et les derniers éléments sont en cours de travail depuis fin 2024. Si les traitements des départements Film et Non-Film n'avaient pas été exécutés durant des temporalités différentes et sans communication, des documents, jusqu'alors méconnus, auraient pu aider à mieux identifier des objets du fonds. De surcroît, un projet FNS et deux thèses ont été achevés sans avoir une vision d'ensemble du fonds d'archives, ce qui montre l'importance de la mutualisation des traitements Film et Non-Film.

Le travail de description et de conditionnement du fonds Ansorge a été long et complexe, d'autant plus qu'il a été réalisé en même temps que la consultation des documents. Néanmoins, cela a permis à des chercheurs experts dans le domaine de nous fournir des informations précieuses,

ajoutées aux notices descriptives. Le temps entre les périodes de traitement n'a pas permis de traiter le fonds de façon uniforme, mais il donne la possibilité d'étudier l'évolution des méthodes de la CS. Même si les pratiques du Film ont également évolué, la suite de cet article se consacre plus particulièrement à celles du Non-Film.

Entre 2011 et 2014, une première partie du fonds a été traité de façon traditionnelle, décrite avec les normes ISAD (G). Les autres matérialités traitées – photographies, dessins, négatifs – ont été incorporées à cet inventaire, rédigé sur Word, imprimé et mis à disposition en salle de consultation à Penthaz ou consulté à distance sous format PDF. Malgré leur normalisation, les inventaires réalisés à ce moment-là n'étaient en réalité pas adaptés au logiciel d'inventaires d'archives AtoM (Access to Memory), car, implémenté à la Cinémathèque en 2015, ces derniers ne pouvaient pas être migrés sans être entièrement retravaillés. Le système de cotation n'est, par exemple, pas compatible et des informations, aujourd'hui obligatoires, ne sont pas présentes dans les descriptions de 2011 et 2014.

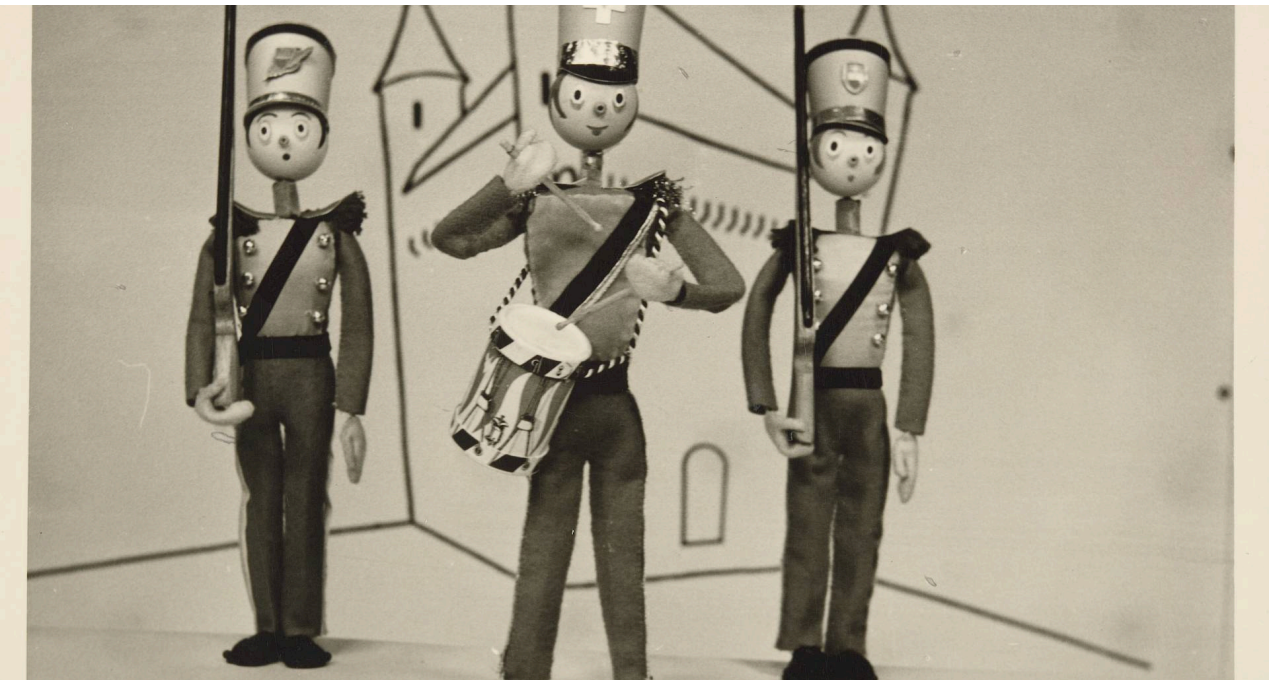

Tournage du film Les Châteaux vaudois F-240603-33. Fonds CSL 035 Gisèle et Ernest Ansorge, collection Cinémathèque suisse

Pour diverses raisons (changement de priorité, de personnel, etc.), le traitement du fonds papier a été interrompu. À l'occasion de l'organisation de l'exposition sur le cinéma d'animation de sable (2023), le traitement du fonds a enfin pu reprendre.

Entre 2014 et 2023, de multiples pratiques et d'outils ont été adoptés à la Cinémathèque suisse. Pour ce qui est des pratiques, la procédure de traitement des fonds mixtes a été mise en place. Les fonds sont partagés selon les compétences métier et les besoins de conservation. La séparation des matérialités permet un traitement optimal de chaque objet, que ce soit pour sa description ou pour son conditionnement. Des bordereaux de transfert qui documentent les mouvements des objets permettent de conserver la provenance de chaque document et ainsi de conserver l'intégrité du fonds.[6] De plus, de nouveaux outils sont arrivés, à commencer par le logiciel d'inventaire AtoM en 2015. En 2022, Webmuseo, la base de données des objets iconographiques et muséaux a été mise en place.

Lors de la reprise du traitement, en 2023, un grand travail de récolement a eu lieu, ce qui a permis d'avoir une idée du contenu du fonds que ce soit du point de vue matériel, mais aussi thématique. Cette action a aussi permis de comprendre l'organisation du fonds telle qu'elle a été produite par G. et E. Ansorge eux-mêmes. À cette occasion, de nombreux cartons contenant du matériel inédit ont été découverts. À la suite du récolement, une procédure de traitement a été conçue. Deux éléments la composent principalement : un concept d'évaluation et un guide de répartition des documents entre AtoM et Webmuseo. Ce dernier a permis de définir quel outil était le plus adapté pour chaque document traité. Les éléments archivistiques, organisés par les déposants, ont été inventoriés dans AtoM et les autres objets, qui ont des caractéristiques muséales, ont été décrits dans Webmuseo.[7]

Concernant la conservation des objets, les normes et le matériel utilisé à la Cinémathèque ont aussi évolué. L'ensemble des documents traités ont donc été reconditionnés. De plus, des objets très hétérogènes ont été découverts en 2023 : gravures, plaques de verre, marionnettes, petits objets 3D. Ces derniers demandent des traitements différents. Notre conservatrice-restauratrice fournit un immense travail afin de créer des conditionnements adaptés, restaure également certains objets trop abimés.

Après une année de travail, la deuxième phase de traitement du fonds d'archives et des objets muséaux a pris fin. En 2025, le traitement des photographies ainsi que le conditionnement des derniers objets devraient se terminer.

Gisèle Ansorge sur le tournage du film Les Châteaux vaudois. F-240603-34. Fonds CSL 035 Gisèle et Ernest Ansorge, collection Cinémathèque suisse

Le futur des fonds mixtes à la CS : le cas des fonds d'animation traités actuellement

Si tant les outils de descriptions et les procédures mis en place pour traiter des matérialités mixtes que les normes ont évolué, l'intitulé du fonds lui-même s'est modifié entre 2011 et 2024. Jusqu'en 2023, deux fonds existaient : celui de Gisèle et celui de Ernest Ansorge. Le fonds G. Ansorge a été créé par les archivistes de la CS pour mettre en valeur cette figure féminine, ses activités littéraires et picturales. Cette séparation a été jugée problématique lors du nouveau traitement, car elle efface le nom de G. Ansorge des productions communes du couple. En effet, tous les documents concernant les films appartenaient à l'ancien fonds E. Ansorge. Nous avons donc rassemblé les deux ensembles et traitons actuellement tous les documents dans un seul fonds intitulé Gisèle et Ernest Ansorge.

Aujourd'hui encore, les pratiques et les outils continuent de changer afin de proposer des descriptions toujours plus qualitatives aux différents publics. Par exemple, avec le nouveau projet FNS « Histoire de l'animation suisse francophone », une meilleure collaboration est établie entre l'université, le Film et le Non-Film.[8] Une communication plus optimale permet de rassembler les informations et de moins en perdre. Les outils en place ont aussi simplifié le traitement et le lien entre des objets de matérialité très différente et ont permis de les séparer physiquement et les conditionner de façon adéquate sans perdre d'informations, ainsi les fonds sont conservés pour les générations à venir.

1. ↑ CS, directives pour le traitement des fonds mixtes, 2015 (document interne)
2. ↑ Notice sur l'inventaire en ligne des archives : https://caspar.cinematheque.ch/fonds-gisele-et-ernest-ansorge
3. ↑ Archives institutionnelles de la Cinémathèque suisse, CH CS CSL 001-07-02-04, Département Film, acquisition. Actes de dépôt.
4. ↑ Site institutionnel, https://www.cinematheque.ch/collections/la-politique-des-collections, (consulté le 10.12.2024)
5. ↑ Projet FNS dans le cadre de la collaboration Unil + Cinémathèque suisse, 2015-2018, dirigé par Maria Tortajada (Section d'histoire et esthétique du cinéma), Vincent Barras (Institut universitaire d'histoire de la médecine et de la santé publique) et Jacques Gasser (Département de psychiatrie), https://wp.unil.ch/cinematheque-unil/projets/le-cinema-de-

nag-et-gisele-ansorge/ (consulté le 10.12.2024); et Exposition *Grains de Folie. Cinéma d'animation de sable*, Musée Alexis Forel, Morges, 01.11.2024-30.03.2025.

6. ↑ Tourn, Christine, « De la gestion des fonds d'archives mixtes à la Cinémathèque suisse », Gazette des archives, no 249, 2018, pp. 101-112.

7. ↑ Document interne, CSL035_Ansorge_Procédure_traitement_2023_Validée_20230810, 2023.

8. ↑ Projet FNS dans le cadre de la collaboration Unil + Cinémathèque suisse, débuté en 2023, dirigé par Maria Tortajada (Professeure ordinaire, Section d'histoire et esthétique du cinéma), https://wp.unil.ch/cinematheque-unil/histoire-de-lanimation-suisse-francophone/, (consulté le 10.12.2024).